



Parc  
naturel  
régional  
des Vosges du Nord

# Guide du délégué

2026 - 2032

©MB

**Ma collectivité se situe dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord.**  
Ce guide, conçu avec des délégués, vous permet de comprendre cette mission passionnante et de vous y engager.

# Être délégué.e du Parc, un engagement essentiel

*Les Parcs naturels régionaux sont de véritables écoles de l'intérêt général et de la démocratie participative. Dans chaque exécutif des collectivités adhérentes au Parc, un élu se voit confier la belle mission d'y représenter le Parc et ses engagements.*

Ce guide a pour objet de fournir aux délégués communaux et intercommunaux du Parc naturel régional des Vosges du Nord un outil utile dans leur prochaine mission. Il a été réalisé en 2025 sur la base d'échanges avec une trentaine de délégués. Chacun pourra y trouver ses repères sur la mission du délégué, en fonction de son intérêt, de ses compétences et de ses motivations.

**Délégué au parc, un rôle pour moi ?**  
**Comment être utile pour ma commune ?**  
**Comment remplir la mission ?**



## Sommaire

### Un Parc naturel régional, c'est quoi ?

Page 4

### Qu'est-ce qu'un délégué au Parc ?

Page 5

### Quelques qualités utiles pour être délégué

Page 6

### Les missions d'un délégué

Pages 7 à 11

### La gouvernance du Parc, son fonctionnement

Page 12

### M'impliquer, jusqu'où ?

Page 13

### Une carte pour mieux connaître les Vosges du Nord

Pages 14 & 15

### Le fonctionnement du Parc

Pages 16 & 17

### L'équipe du Parc, une ingénierie au service du territoire

Pages 18 & 19

### Témoignages de délégué.es

Pages 20 & 21

### Ressources et documentations

Pages 22 & 23

## Chers amis du Parc

C'est avec enthousiasme que je m'adresse à vous, qui vous apprêtez à représenter vos communes au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Votre engagement est précieux : il témoigne de votre attachement à ce territoire et de votre volonté de contribuer activement à sa vie collective. En devenant délégués, vous devenez des maillons essentiels de cette dynamique qui rassemble élus, habitants et acteurs locaux autour d'un objectif partagé : préserver, faire vivre et rayonner notre parc.

Ce rôle vous conduira au cœur d'échanges permanents, à la fois exigeants et stimulants. Vous serez à la fois les porte-voix des attentes et des réalités de vos communes, et les relais de projets porteurs de sens, fidèles aux valeurs que nous défendons ensemble : la protection de la biodiversité, la richesse et la vitalité de nos paysages, le soutien à une économie locale responsable et la transmission des savoir-faire. Par votre implication, les orientations de notre charte prendront corps à travers des actions concrètes, ancrées dans le terrain et tournées vers l'avenir.

Au sein du parc, chaque projet trouve sa raison d'être dans l'attention portée à celles et ceux qui y vivent. Qu'il s'agisse d'accompagner une commune dans la restauration d'un milieu naturel, de soutenir une initiative culturelle ou d'encourager une démarche de transition écologique, vous serez des interlocuteurs de proximité, disponibles et engagés. Cette relation humaine, fondée sur l'écoute et la confiance, est l'un des moteurs essentiels de la vitalité de notre territoire.

Face à des défis environnementaux et sociétaux toujours plus pressants, nous avons plus que jamais besoin d'un collectif uni, inventif et responsable. Je sais pouvoir compter sur votre énergie, votre sens du service public et votre engagement pour faire vivre cette ambition commune. Ensemble, continuons à protéger, à inventer et à valoriser ce patrimoine unique qui nous rassemble.

**Nathalie Marajo-Guthmuller**  
Présidente du Parc naturel régional des Vosges du Nord

# Mais au fait, c'est quoi un Parc naturel régional ?

Nés de la volonté des habitants, des professionnels et des élus, les Parcs naturels régionaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable : la charte. Un Parc naturel régional ne s'impose pas d'en haut, il émerge du territoire. C'est pourquoi, la participation régulière de chacun est essentielle. Dans cette logique de pilotage en commun de son territoire, les élus locaux ont un rôle clé, car ils contribuent à développer l'esprit d'appartenance à un territoire d'exception, classé par l'État.

## La concertation au cœur du projet

Pour assurer ce développement harmonieux, **les Parcs s'organisent autour d'un projet concerté inscrit dans une charte**. Cette dernière fixe les priorités, le périmètre et la gouvernance, et c'est par la concertation permanente que le Parc fait respecter sa charte et ses objectifs. La charte doit être renouvelée tous les 15 ans.

## Le parc naturel, un outil au service de la transition écologique

Les missions principales d'un Parc associent toujours la recherche de la **préservation des patrimoines naturels et culturels** à la nécessité d'un territoire vivant. L'équipe du Parc est à la disposition des collectivités partenaires pour les accompagner dans la mise en œuvre de la transition écologique à travers la charte.



## Un peu d'histoire

Le 1<sup>er</sup> mars 1967, le décret instituant les Parcs naturels régionaux est publié au Journal officiel. Un premier Parc est créé dans le nord de la France en 1968. **Les Vosges du Nord font partie des précurseurs et suivent en 1975.** Le réseau compte à ce jour **59 Parcs naturels régionaux** et de nombreux territoires travaillent à rejoindre cette grande famille. Plus que jamais « *Une autre vie s'invente ici* ».

# Quel est le rôle d'un.e délégué.e du Parc ?

À l'issue des élections municipales, chaque commune et communauté de communes adhérente au Parc naturel régional des Vosges du Nord doit désigner un délégué au sein de son exécutif. Celui-ci est élu pour la durée du mandat, soit 6 ans, il est le représentant de sa collectivité auprès du Parc.



Le délégué joue un rôle clé dans la vie du Parc. Il **favorise l'échange** et la circulation de l'information entre le Parc et la collectivité.

Il est doublement **ambassadeur** : celui de sa collectivité auprès des instances de pilotage du Parc et celui du Parc dans sa collectivité.

En relayant les programmes pilotés par le Parc, il aide à **promouvoir la transition écologique**, à préserver la biodiversité et l'ensemble des patrimoines naturels et culturels du territoire des Vosges du Nord. Ses missions impliquent souvent un travail de **représentation**, de **liaison** et de **sensibilisation**.

# Les qualités utiles du parfait délégué ;-)

Pour réussir sa mission, le délégué doit posséder ou développer quelques qualités, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive. Peu de délégués ont toutes ces compétences et connaissances au début de leur mandat. C'est pourquoi, nous proposons des formations tout au long des 6 ans. Nous marchons ensemble main dans la main !



Ayez le réflexe : [www.parc-vosges-nord.fr](http://www.parc-vosges-nord.fr)  
Abonnez-vous à nos réseaux sociaux !



Découvrez les 5 missions proposées,  
elles n'ont rien d'impossible !

## Mission n°1

### Je représente et fais le lien entre le Parc et ma commune

> **Faire connaître le Parc naturel régional des Vosges du Nord** (périmètre, projet, fonctionnement) auprès des élus de ma collectivité.

> **Exprimer les intérêts et les besoins de ma commune auprès du Parc.** Pour cela, le délégué peut solliciter le maire de sa commune et compléter avec lui le formulaire de demande projet.  
*Scanner le QR-Code pour accéder au formulaire >*



> **Se référer à la charte du Parc,** pour identifier les engagements de ma collectivité et agir comme relais auprès de mon conseil municipal / communautaire.



< *Scanner le QR-Code pour accéder à la charte*



## Mission n°2

### J'informe les habitants

> **Faire connaître les actions et les initiatives du Parc auprès des habitants, des entreprises et des autres acteurs locaux.**

Cela peut inclure un partage d'informations sur les réseaux sociaux, la distribution ou la mise à disposition de supports d'information (carnet du Parc, carte touristique...), la valorisation des acteurs locaux (marque Valeurs Parc, etc.) lors d'événements communaux ou intercommunaux...



> **Mettre à disposition les supports de communication du Parc dans ma commune** : permettre la présentation du carnet du Parc et des supports écrits dans un espace dédié, partager la lettre d'information numérique du Parc (2 par an) et certains emailings, intégrer un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal ou intercommunal.

> **Afficher en mairie l'annonce fournie par le Parc**, pour marquer l'appartenance de la commune au Parc et informer du nom du délégué.

## Mission n°3

### J'engage le dialogue avec les acteurs de ma commune

> **Mettre en lien les acteurs du territoire pour accompagner leurs actions et prendre en compte les intérêts de chacun.**

*Exemple* : Organiser une rencontre entre le Parc et les acteurs locaux pour créer des zones humides favorisant la biodiversité.

> **Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et culturels.**

*Exemple* : Aider à constituer le groupe d'habitants pour mettre en place des inventaires participatifs (Atlas de la biodiversité)

> **Prendre part aux réunions locales pour échanger sur les enjeux du territoire et trouver ensemble des solutions communes.**

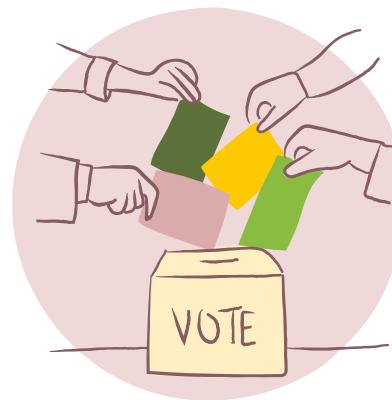
*Exemple* : La mairie, les propriétaires et les associations patrimoniales se réunissent pour décider ensemble de la restauration et de la valorisation des maisons anciennes du village.



## Mission n°4

### Je peux participer aux décisions stratégiques du Parc

> **Participer à l'assemblée générale extraordinaire qui élit l'ensemble de la gouvernance du Parc** : Président, Vice-Présidents, Comité syndical, Bureau syndical. Les délégués votent par collèges pour désigner les représentants de leurs collectivités au sein du Comité syndical.



> **S'appuyer sur l'exécutif et sur les délégués représentant les collectivités au sein du Comité syndical**, pour contribuer à la prise de décisions stratégiques.



> **Contribuer aux commissions, comités de pilotage ou groupes de travail spécifiques**. Rappeler les objectifs de ces instances et les attentes à l'égard de leurs membres.

## Mission n°5

### Je m'implique dans les projets menés par le Parc et/ou la commune

> **Mobiliser le conseil municipal de ma collectivité**, pour développer des actions en lien avec la charte ou répondre aux appels à projets proposés.



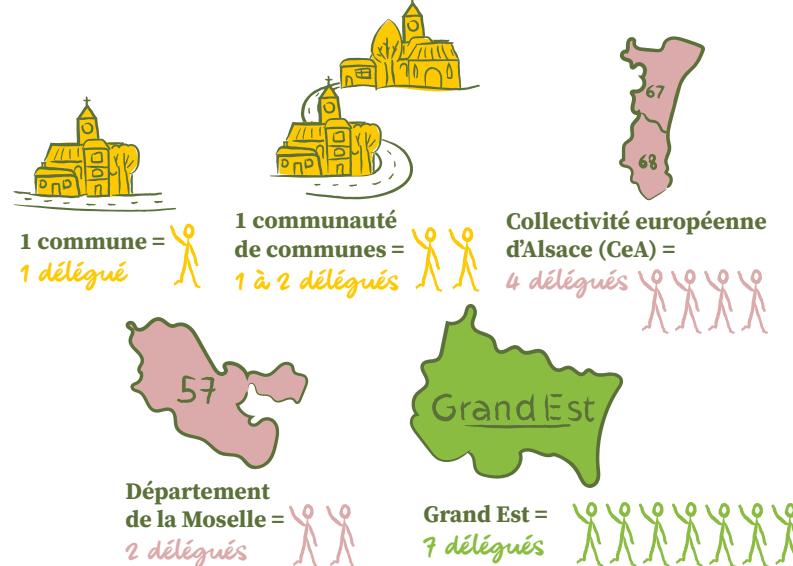
> **Informer les professionnels de ma commune** de la possibilité d'adhérer à la marque Valeurs Parc.

> **Être un délégué « sentinelle », en identifiant les projets locaux** en lien ou à mettre en lien avec le projet de territoire, ainsi que ceux qui pourraient être aggravants/nocifs pour le territoire.

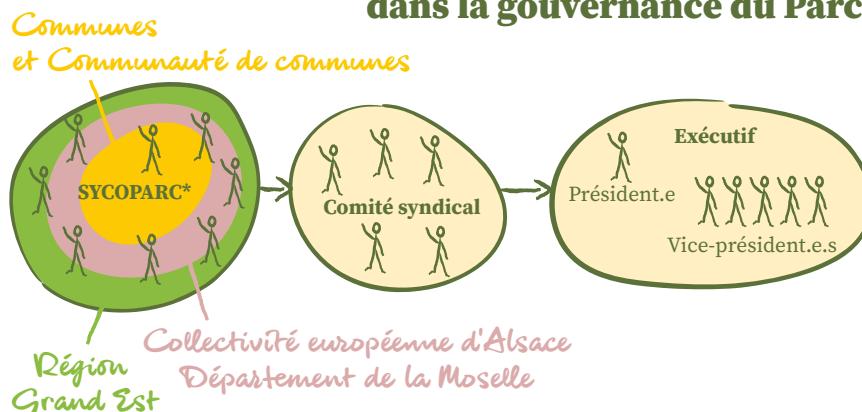
> **Faciliter l'organisation d'ateliers participatifs sur ma commune** : proposer des lieux de réunion, mettre à disposition une salle, participer à la communication.



# Nombre de délégués par collectivité...



## ... leur représentation dans la gouvernance du Parc



\*SYCOPARC : SYndicat mixte de COopération pour le PARC, chargé de mettre en œuvre les orientations de la charte du Parc.

## Quel engagement en temps cela demande ?

- Assemblée générale des délégués : **1 fois par an.**
- Participer à la tournée des communes organisée par la présidence du Parc : **1 à 2h en soirée, 1 fois par an.**

Vous pouvez aussi participer à :

- Des commissions thématiques**  
Ex : commission marque Valeurs Parc (**réunion de 2h, 3 à 4 fois par an**)
- Des groupes de travail**  
Ex: groupe de travail Lynx, **2 samedis matin dont une visite de terrain**
- Des formations ou ateliers**  
Ex : trame verte et bleue, visites de site (**2 à 3 journées par an**)
- Le relais de l'activité du Parc** auprès du conseil municipal et des habitants (**temps variable**).

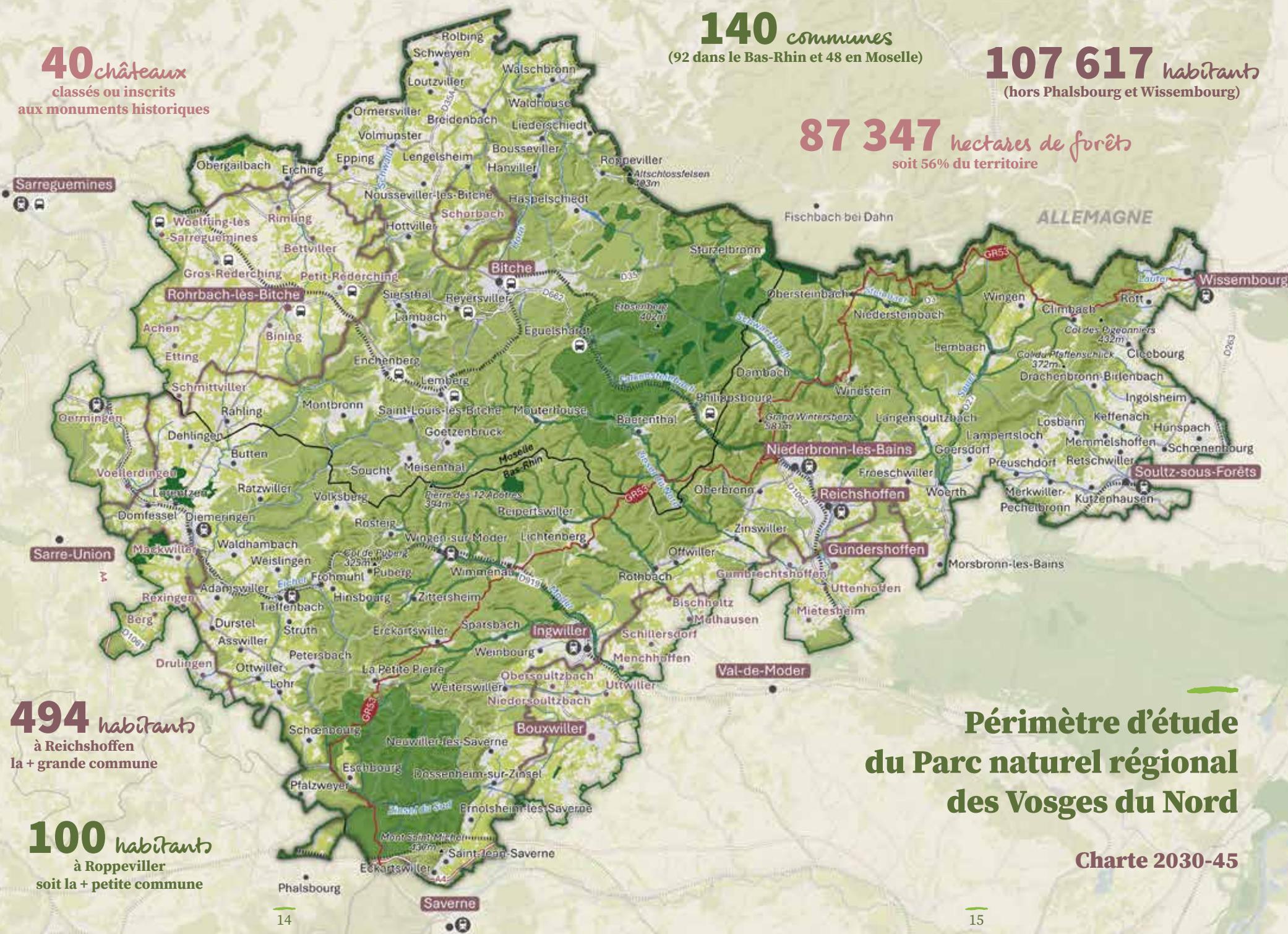
## Les + d'être délégué

- Améliorer ma connaissance du territoire
- Agrandir mon réseau
- Échanger avec les communes voisines
- Participer activement au développement durable du territoire et à la transition écologique
- Défendre les intérêts de ma collectivité
- Avoir un interlocuteur privilégié au Parc

## Et + si affinité !

Si vous souhaitez jouer un rôle dans la gouvernance, il est possible de vous présenter pour **devenir membre du Comité syndical** lors de l'Assemblée générale extraordinaire des délégués.  
Combien de réunions ? **5 fois par an, toujours le samedi matin.**





# Memento des instances du Parc

Pour agir, le Parc s'appuie sur différentes instances : assemblées, comités, bureau, commissions, groupes de travail qui œuvrent pour le bien commun du territoire.

## Assemblée générale des délégués

Tous les délégués y siègent. Elle se réunit chaque année pour **partager le bilan et les actions du Parc**. Elle se réunit en session extraordinaire, à l'issue de chaque élection municipale, pour **élire les délégués** des différents collèges au Comité syndical.



## Comité syndical

Le Comité syndical est l'**organe décisionnel principal du Parc**. Il définit les orientations politiques et financières, vote les actions à mener pour appliquer la charte du Parc, administre le syndicat mixte de gestion du Parc. Il se réunit en moyenne 4 à 5 fois par an. Il élit les représentants du Parc dans les instances partenaires. Les délibérations sont consultables sur le site internet du Parc.

Il est composé de 49 représentants issus :

- de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, du Département de la Moselle, des communautés de communes, des communes du Parc (dont 17 délégués communaux : 11 pour le Bas-Rhin et 6 pour la Moselle),
- de communes associées, villes portes et villes périphériques. Les représentants des communes sont élus lors de la première Assemblée générale qui suit les élections municipales.
- Des invités permanents participent également aux travaux en tant qu'experts (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, CCI, Office national des forêts, Club vosgien, etc.).



## Bureau exécutif

**Il assure le pilotage opérationnel du Parc.** Composé de la présidence et jusqu'à 10 vice-président.es, le Bureau exécutif se réunit toutes les deux semaines, pour une demi-journée.



## Comité scientifique

Composé de 13 experts bénévoles (chercheurs, scientifiques, spécialistes locaux), il **accompagne le Parc sur les aspects scientifiques et techniques**.

Son rôle : proposer des thèmes de recherche, suivre et coordonner les études, émettre des avis consultatifs auprès du Comité syndical sur certains projets, cahiers des charges ou études d'impact.



## Comités de pilotage

Certains délégués peuvent être amenés à participer à des comités de pilotage ou des groupes de travail spécifiques.

## Commission Valeurs Parc

Des délégués peuvent y participer en fonction de leurs centres d'intérêt et de leur disponibilité.

D'autres commissions et groupes de travail peuvent émerger en fonction des projets.



# L'équipe du Parc

Retrouvez l'équipe sur  
parc-vosges-nord.fr/le-parc/équipe

En 2026, les collectivités locales peuvent s'appuyer sur une équipe technique d'environ 50 agents aux compétences variées : écologues, naturalistes, architectes, médiateurs, géographes, communicants, conservateurs du patrimoine... Cette équipe met en œuvre la charte du Parc et soutient les projets du territoire et des habitants.

## Nos 5 missions

### Ce que le Parc ne fait pas...

- ✗ Il ne se substitue pas aux projets des communes et des communautés de communes.
- ✗ Il ne subventionne pas directement les projets.
- ✗ Il ne peut pas définir de nouvelles réglementations.
- ✗ Il ne gère pas de parc animalier.
- ✗ Il ne remplace pas l'architecte des Bâtiments de France.
- ✗ Il n'est pas gestionnaire des espaces naturels et forestiers.



## Des distinctions uniques

  
Le Parc des Vosges du Nord est le seul Parc naturel régional qui figure sur la Liste Verte de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

Depuis 2018, cette reconnaissance internationale lui a été attribuée pour la qualité de la gestion de ses aires protégées.

  
Réserve de biosphère par l'UNESCO  
Les Vosges du Nord et le Pfälzerwald ont été classés réserve de biosphère respectivement en 1989 et en 1993. En 1998, l'UNESCO a reconnu les deux territoires en tant que Réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord-Pfälzerwald. À ce jour, seuls 2 Parcs naturels régionaux sont transfrontaliers.

## Les métiers de l'équipe technique du Parc



### Protéger la nature

- Rendre les forêts plus naturelles
- Améliorer la qualité des cours d'eau
- Assurer la protection des habitats naturels
- Développer des corridors écologiques
- Améliorer l'acceptation des grands prédateurs
- Sauvegarder des espèces menacées



### Soutenir l'agriculture durable

- Maintenir les prairies et les vergers
- Valoriser les ressources et les productions locales
- Développer les pratiques agroécologiques



### Valoriser la culture et le patrimoine

- Assurer la conservation des musées
- Animer le réseau des musées, réaliser l'inventaire des collections
- Développer la médiation culturelle
- Organiser le festival Au grès du jazz



### Développer la destination Vosges du Nord

- Promouvoir le tourisme durable et l'itinérance douce
- Accompagner les acteurs touristiques
- Valoriser les sites
- Coordonner le plan paysage et la traversée du massif des Vosges



### Préserver et innover pour les patrimoines bâtis et les savoir-faire

- Conseiller les communes et les partenaires
- Développer l'économie locale (matériaux biosourcés, bois local, etc.)
- Accompagner la rénovation du bâti ancien
- Valoriser les paysages

### Observer le territoire

- Évaluer la charte et suivre l'évolution du territoire
- Capitaliser et diffuser la connaissance du territoire
- Aider les acteurs à la décision



### Sensibiliser et impliquer le territoire

- Renforcer les relations avec les établissements scolaires
- Apporter un appui aux structures associatives
- Accompagner, impulser des initiatives locales

# Olivier, Jacqueline, Gérard et les autres... Ce sont eux qui en parlent le mieux !



« Depuis que je suis délégué du Parc, j'ai découvert et appris plein de choses. C'est vraiment très intéressant et cela permet aussi d'être le relais auprès de mes collègues du Conseil municipal et de mes concitoyens. Je partage également toutes les valeurs que je défends autour du respect de la nature et de l'environnement. »

**Olivier MULLER, délégué de Rothbach**

« Je suis satisfaite et fière d'être déléguée du Parc. Pour ma commune, faire partie du Parc est une chance. Nous habitons un territoire extraordinaire. »

**Denise BECKENDORF, déléguée de Froeschwiller**

« En tant que déléguée, je fais le relais auprès des élus du Conseil municipal et des citoyens de ma commune. Je suis très satisfaite du soutien que l'équipe du Parc m'apporte au quotidien. Son expertise est d'excellente qualité. »

**Jacqueline GLAD, déléguée de Nousseviller-lès-Bitche**

« Être déléguée est vraiment très intéressant. Je découvre beaucoup de choses, notamment en tant que membre du Comité syndical. Les réunions sont très enrichissantes. »

**Nicole MUCKENSTURM, déléguée de Val de Moder**

« Je suis au Comité syndical, donc j'apprends plein de choses. Sur le plan personnel, oui, c'est extrêmement satisfaisant puisque je partage pleinement les valeurs du Parc. Ce qui me plaît, c'est de pouvoir aussi monter en compétences et développer un savoir-faire que je n'avais pas avant d'être déléguée. »

**Nathalie EHRSTEIN**

« Moi, ce que j'aime bien, c'est que les gens se sentent bien dans le Parc. J'apprécie mon rôle de délégué parce que je suis un facilitateur. »

**Dominique MORQUE, délégué de Weiterswiller**

« Je suis très content d'être délégué du Parc car j'ai le sentiment que mon engagement est suivi d'effets. Je me sens utile. »

**Patrick ZIMMERT, délégué de Soucht**

« Je partage les objectifs du Parc en matière de biodiversité, d'éco-rénovation et d'architecture, d'écologie au sens large, ainsi que ceux liés à la promotion des entreprises et artisans implantés sur le territoire du Parc et partageant ces mêmes préoccupations. J'apprécie de participer aux commissions correspondantes ainsi qu'aux formations proposées par le Parc. »

**Gérard MAGNENET, délégué de Rosteig**

« Je suis très satisfait du soutien qu'apporte le Parc et son équipe à ma commune afin qu'elle puisse développer divers projets notamment en faveur de la biodiversité et de la préservation du patrimoine. »

**Christian KLEIN, délégué de Walschbronn**

# parc-vosges-nord.fr

Retrouvez en ligne tous les documents du Parc et informations utiles pour vous accompagner dans votre rôle de délégué. Des supports papier sont également à votre disposition.





*Et si je m'engageais pour  
devenir délégué de ma collectivité  
auprès du Parc ?*

Tuyaux, conseils, explications, tout est résumé de façon claire, synthétique et accessible dans ce guide.

Bonne lecture et à bientôt pour partager  
la grande aventure des Parcs naturels régionaux !



**Parc naturel régional des Vosges du Nord**  
Château / Maison du Parc - 2 place du château  
67290 La Petite Pierre  
contact@parc-vosges-nord.fr - 03 88 01 49 59

parcvosgesnord

**parc-vosges-nord.fr**

